

## Utilisation des locaux

Les locaux de l'internat pouvant être utilisés pour des hébergements pendant les vacances scolaires, les internes devront retirer leurs draps, leur nécessaire de toilette et veiller à ce que leurs affaires soient rangées dans les armoires fermées à clé, avant chaque période de congés.

## Sécurité

Des consignes de sécurité sont affichées dans l'internat à tous les niveaux, elles doivent être lues et respectées.

En cas d'incendie :

Prévenir l'adulte responsable le plus proche. Sans paniquer, se munir de sa couverture. Descendre selon la consigne du surveillant par l'un ou l'autre escalier.

Se rassembler dans la cour du lycée à proximité du gymnase autour des assistantes d'éducation qui feront l'appel pour contrôler la présence de tous les élèves dont ils ont la charge.

L'accès à l'internat est interdit à toute personne extérieure à l'établissement (sauf besoins de service). Les internes sont tenues de ne pas faire entrer de personnes non internes.

Les animaux sont interdits à l'internat et dans l'enceinte de l'établissement.

Si les conditions de sécurité ne sont pas remplies (grève, maladies contagieuses...), le Chef d'établissement pourra être amené à autoriser les élèves à rentrer chez eux.

En cas d'infraction, les représentants légaux seront avisés et devront, le cas échéant, venir chercher leur enfant avant l'application d'éventuelles sanctions disciplinaires.

Pour tous les internes, la réinscription peut être reconsidérée à chaque rentrée. L'inscription est annuelle et l'admission à l'internat est prononcée par une commission d'internat présidée par le chef d'établissement.

## Sanctions

En cas de non-respect du règlement, l'élève s'expose aux punitions ou sanctions prévues au règlement intérieur de l'établissement

REPRESENTATIVITE DES ELEVES— Les déléguées d'internat élues sont les interlocutrices des responsables de l'établissement pour suggérer des améliorations ou rechercher, avec l'équipe éducative, des solutions à d'éventuels problèmes.

Il n'est pas de droits sans l'accomplissement de ses devoirs. Toute inscription à l'internat vaut adhésion au présent règlement ainsi qu'au Règlement Intérieur de l'établissement d'inscription, dans le respect des valeurs de l'École de la République.

L'élève, ses parents ou la personne qui en assume la responsabilité sont tenus d'en prendre connaissance et d'apposer leur signature ci-dessous.

Signature de l'élève :

Signature des responsables légaux :



Lycée professionnel Les Jacobins - Beauvais

Aujourd'hui Demain

2020-2021

Dossier candidature  
internat

Etude en commission le 8 juillet 2020

Dossier déposé le :



Les internats sont totalement non fumeurs.

Toute demande doit faire l'objet d'une lettre de motivation détaillée  
(horaires des transports, contraintes familiales, motivation de l'élève, etc...)

Nom et Prénom :

Classe :

Adresse :



Moyen(s) de transport :



Horaire de départ (domicile) :

Durée totale du trajet – le matin :

Horaire de retour (domicile) :

Durée totale du trajet – le soir :

